

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS			NUMERO
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	
REPUBLIQUE DU CONGO	24.000	12.000	6.000	500 F CFA
	Voie aérienne exclusivement			
ETRANGER	38.400	19.200	9.600	800 F CFA

□ Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 frs la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 frs par annonce ou avis).
 Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du "JO".
 □ Propriété foncière et minière : 8.400 frs le texte. □ Déclaration d'association : 15.000 frs le texte.

DIRECTION : TEL./FAX : (+242) 281.52.42 - BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE - Email : journal.officiel@sgg.cg
 Règlement : espèces, mandat postal, chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l'ordre du **Journal officiel**
 et adressé à la direction du Journal officiel et de la documentation.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

- DECRETS ET ARRETES -

A - TEXTE DE PORTEE GENERALE

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA SOLIDARITE

16 août Arrêté n° 6886 instituant un comité chargé de
la gestion du projet « institut national du travail
social »..... 1300

B - TEXTES PARTICULIERS

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

- Nomination..... 1301

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION ET DES CONGOLAIS DE L'ETRANGER

- Nomination..... 1302

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

- Nomination..... 1303

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCES -

A - Annonces légales..... 1306

B- Déclaration d'associations..... 1307

PARTIE OFFICIELLE

- DECRETS ET ARRETES -

A - TEXTE DE PORTEE GENERALE

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA SOLIDARITE

Arrêté n° 6886 du 16 août 2017 instituant un comité chargé de la gestion du projet « institut national du travail social »

La ministre des affaires sociales, de l'action
humanitaire et de la solidarité,
et

Le ministre de l'enseignement supérieur,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 6-2015 du 19 février 2015 portant création de l'institut national du travail social ;

Vu le décret n° 2009-400 du 13 octobre 2009 portant attributions du ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité ;

Vu le décret n° 2010-47 du 28 janvier 2010 portant attributions du ministre de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2010-604 du 21 septembre 2010 portant organisation du ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité ;

Vu le décret n° 2010-46 du 28 janvier 2010 portant organisation du ministère de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-168 du 30 avril 2016 portant nomination des membres du Gouvernement.

Arrêtent :

Article premier : Il est institué, entre le ministère de l'enseignement supérieur et le ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, un comité chargé de la gestion du projet « institut national du travail social ».

Article 2 : Le comité assiste les deux ministres dans le pilotage dudit projet.

Il est chargé, notamment, de :

- la relecture des textes fixant l'organisation administrative et le fonctionnement académique de l'institut ;
- l'étude de toutes autres questions relatives audit projet, notamment l'accréditation des programmes, la reconnaissance des diplômes, la validation des maquettes et le profil des enseignements.

Article 3 : Le comité est composé des trois organes suivants :

I. La supervision

- président : le ministre de l'enseignement supérieur ;
- co-président : la ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité.

II. La coordination générale

- coordonnateur général : le directeur de cabinet du ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité. ;
- coordonnateur général adjoint : le directeur de cabinet du ministre de l'enseignement supérieur

III. La coordination technique

- coordonnateur : le conseiller special du ministre de l'enseignement supérieur ;
- coordonnateur adjoint : le conseiller à la solidarité du ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité ;
- rapporteur : le conseiller à l'enseignement supérieur du ministre de l'enseignement supérieur ;
- rapporteur adjoint : le conseiller aux affaires sociales du ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité ;

- membres :

A. Pour le ministère de l'enseignement supérieur

- le conseiller à l'information et à l'orientation ;
- la conseillère aux affaires sociales et aux œuvres universitaires ;
- l'attaché administratif et juridique ;
- le directeur des études et de la planification ;
- le directeur de la coopération ;
- le directeur des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- le directeur de l'administration et de l'équipement ;
- la directrice des affaires académiques.

B. Pour le ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité

- le conseiller administratif et juridique ;

- le directeur des études et de la planification ;
- le directeur général des affaires sociales ;
- la directrice générale de la solidarité ;
- le coordonnateur du projet d'appui à la refondation de la formation en travail social ;
- le responsable du développement pédagogique de l'institut national du travail social.

Le comité peut faire appel à toute personne ressource.

Article 4 : Le comité se réunit, en tant que de besoin, sur convocation de la supervision.

Article 5 : Les frais de fonctionnement du comité sont imputables aux budgets respectifs du ministère de l'enseignement supérieur et du ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité.

Article 6 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 16 août 2017

La ministre des affaires sociales,
de l'action humanitaire et de la solidarité,

Antoinette DINGA-DZONDO

Le ministre de l'enseignement supérieur,

Bruno Jean Richard ITOUA

B - TEXTES PARTICULIERS

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

NOMINATION

Décret n° 2017-386 du 28 septembre 2017. Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} octobre 2017 (4^e trimestre 2017) :

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA DECENTRALISATION

POUR LE GRADE DE COLONEL DE POLICE

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
FINANCES ET EQUIPEMENT

STRUCTURES RATTACHEES
SECURITE

Lieutenant-colonel **NDINGA (Jean Roger)** CS/DGAFE

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-
COLONEL DE POLICE

I - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE DIRECTIONS DEPARTEMENTALES COMMISSARIAT

Commandant de police **BOUENI (Jean Claude)** DDP/KL

II- DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION FINANCES ET EQUIPEMENT STRUCTURES RATTACHEES ADMINISTRATION

Commandant de police **MBANZOULOU (Etienne)** EN/DGAFE

POUR LE GRADE DE COMMANDANT DE POLICE

I - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION CABINET SECURITE

Capitaine de police **ONGUIENDE (Sylvain Clotaire)** MID

II - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE A - ADMINISTRATION GENERALE ADMINISTRATION

Capitaine de police **DIAMPASSI (J'aime Esther)** DGP

B-DIRECTIONS DEPARTEMENTALES a) - POLICE GENERALE

Capitaine de police **MAKAYA (Antoine)** DDP/LIK

b)- COMMISSARIAT

Capitaine de police **MAYOUMI-KOUMBA (Anicet Magloire)** DDP/KL

III- DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE CIVILE DIRECTIONS SPECIALISEES SECURITE

Capitaine de police **NGALEBALE (Anselme)** DGSC

IV- DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION FINANCES ET EQUIPEMENT STRUCTURES RATTACHEES SECURITE

Capitaine de police **KOUALA (Belespoir Christian Ange)** CS/DGAFE

Le ministre des finances et du budget, le ministre de l'intérieur et de la décentralisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Arrêté n° 7003 du 28 septembre 2017. Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} octobre 2017 (4^e trimestre 2017) :

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA DECENTRALISATION

POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE POLICE

I - MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA DECENTRALISATION
CABINET
SECURITE

Lieutenant de police **LENGOUO (Albert)** MID

II - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE
A - DIRECTIONS CENTRALES
POLICE GENERALE

Lieutenants de police :

- **NGUELET (Théophile)** DPJ/DGP
- **EMANE MILLAM (Fortuné)** DPJ/DGP
- **MEGUIA BAMOTH** DPJ/DGP

B- DIRECTIONS DEPARTEMENTALES
a) INFANTERIE AEROPORTEE

Lieutenant de police **DIAM (Jean Félix)** DDP/BENZ

b) POLICE GENERALE

Lieutenants de police :

- **MOBEKI (Fanny Euloge)** DDP/BZV
- **NZINGOU (Jean-Jacques)** DDP/BZV
- **MIERE (Francis Arsène)** DDP/KL
- **KANDO (William)** DDP/KL
- **NKOUA (Justin Joël)** DDP/KL
- **OBA (Daniel)** DDP/KL
- **GALLOY (Jean Valère)** DDP/PLT

c) - COMMISSARIAT

Lieutenant de police **KISSANGOU MBOUTOU (Octave)** DDP/BZV

III-DIRECTION GENERALE
DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE
A - ADMINISTRATION CENTRALE
a) ADMINISTRATION

Lieutenant de police **MOUDOUDOU PAMBOU (Crispin)**
DGST

b)- SECURITE

Lieutenant de police **OBAMBO (Louis Roger)** DGST

B - DIRECTIONS DEPARTEMENTALES
SECURITE

Lieutenants de police :

- **OKANA (Frédéric Vianney)** DGST/C-O
- **MFOUELE NGOUALA (André)** DGST/C-O

IV- DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE CIVILE
DIRECTIONS SPECIALISEES
SAPEURS-POMPIERS

Lieutenant de police **OSSEBI (Ghislain)** DGSC

V - DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
FINANCES ET EQUIPEMENT
STRUCTURES RATTACHEES
a) - SECURITE

Lieutenants de police :

- **ETOUMBAKOUNDOU (Rostand)** CS/DGAFE
- **NGASSAY (Alexandre)** CS/DGAFE

b)- COMMISSARIAT

Lieutenant de police **DIMI YOKA (Christ Nono Lomboto)** CS/DGAFE

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT DE POLICE

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE
A - DIRECTIONS CENTRALES
INFANTERIE AEROPORTEE

Sous-lieutenant de police **ISSOMBO (Emile)** DSF/DGP

B - DIRECTIONS DEPARTEMENTALES
POLICE GENERALE

Sous-lieutenants de police :

- **OKIEMBA (Appolinaire)** DDP/KL
- **OYENGA (Antoine)** DDP/KL

Les directeurs généraux et l'inspecteur général de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE LA COOPERATION ET DES CONGOLAIS
DE L'ETRANGER**

NOMINATION

Décret n° 2017-382 du 27 septembre 2017.
M. **BOTOKOU EBOKO (Jules César)**, secrétaire des affaires étrangères de la catégorie I , échelle 1, 5^e échelon du personnel diplomatique et consulaire, est nommé et affecté à la mission permanente de la République du Congo à Genève (Suisse), en qualité de ministre conseiller, en remplacement de M. **OKO (Damase Raoul)**.

M. **BOTOKOU EBOKO (Jules César)** percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet pour compter du 1^{er} mars 2017, date effective de prise de fonctions par l'intéressé.

Décret n° 2017-383 du 27 septembre 2017.
M. **LEMBOMA NGOMOT (Gilles Prosper)** secrétaire des affaires étrangères de la catégorie I , échelle 1, 1^{re} classe, 4^e échelon du personnel diplomatique et consulaire, est nommé et affecté à l'ambassade de la République du Congo à Pretoria (République Sud-Africaine), en qualité de ministre conseiller, en remplacement de M. **MBOU MYLONDO (Emile Milo)**.

M. **LEMBOMA NGOMOT (Gilles Prosper)** percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet pour compter du 24 avril 2017, date effective de prise de fonctions par l'intéressé.

Décret n° 2017-384 du 27 septembre 2017.

M. **OYANDZA (René)**, conseiller des affaires étrangères de la catégorie I, échelle 1, 3^e classe, 4^e échelon du personnel diplomatique et consulaire, est nommé et affecté à l'ambassade de la République du Congo à Rome (République Italienne) en qualité de ministre conseiller, en remplacement de M. **OKEMBA MBONGO (Antoine)**.

M. **OYANDZA (René)** percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet pour compter du 23 janvier 2017, date effective de prise de fonctions de l'intéressé.

Décret n° 2017-385 du 27 septembre 2017.

M. **NGATSEKE (Roger)**, secrétaire des affaires étrangères de la catégorie I, échelle 1, 5^e échelon du personnel diplomatique et consulaire, est nommé et affecté au consulat général de la République du Congo à Cabinda (République d'Angola) en qualité de vice-consul général, en remplacement de M. **OCKO-BONG (Firmin Guy)**.

M. **NGATSEKE (Roger)** percevra la rémunération et les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet pour compter du 27 mars 2017, date effective de prise de fonctions par l'intéressé.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

NOMINATION

Décret n° 2017-391 du 29 septembre 2017.

Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} octobre 2017 (4^e trimestre 2017) :

POUR LE GRADE DE COLONEL OU
CAPITAINE DE VAISSEAU

SECTION 1 : MINISTERE DE LA
DEFENSE NATIONALE

I - FORCES ARMEES CONGOLAISES
1- ARMEE DE TERRE

A - TROUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE
a)-INFANTERIE MECANISEE

Lieutenant-colonel **MOCKOUAMY (Serge Patrick Valentin)** 1^{ER} RG

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL
OU CAPITAINE DE FREGATE

SECTION 1 : MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

I – STRUCTURES RATTACHEES
AU MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
A - DIRECTIONS CENTRALES
a) – SECURITE MILITAIRE

Commandants :

- **KOULOUMBOU (Marcel Florent)** DCSM
- **BOUKA (Lod Farid Miguel)** DCSM

POUR LE GRADE DE COMMANDANT
OU CAPITAINE DE CORVETTE

SECTION 1: PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

I – MAISON MILITAIRE
A – GARDE REPUBLICAINE
a) – INFANTERIE MECANISEE

Capitaines :

- **GAKOSSO (Richard)** GR
- **MFOUDI (Elias Galmich)** GR
- **ENGAMBE (Nicolas)** GR

B – DIRECTIONS GENERALES
a) – INFANTERIE MOTORISEE

Capitaine **MERE-KIBA (Roger)** DGSP

SECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE

I – STRUCTURES RATTACHEES AU
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
A – DIRECTIONS RATTACHEES
a) – ADMINISTRATION

Capitaines :

- **KOMBANGUIA (Geoffroy De Rose)** DGAF
- **BAYONNE (Pierre Célestin)** DGE

B – DIRECTIONS CENTRALES
a) – SECURITE

Capitaine **MOUELO MBISSY (Amoni Richard)** DCSM

b) – SANTE

Capitaines :

- **SONDZO (Jean Bosco)** DCSS
- **BAKALA (Pascal)** DCSS

II – CONTROLE SPECIAL DGRH
A – DETACHES OU STAGIAIRES
a) – SANTE

Capitaine **BOMPANGUE KANGA (Sunson Well Born)**
CS/DF

III – FORCES ARMEES CONGOLAISES
1 – ETAT-MAJOR GENERAL
A – MINUSCA
a) – ARTILLERIE SOL – SOL

Capitaine **M'PAN (Yvon Claude)** OPEX
 2 – PC/ZONES MILITAIRES DE DEFENSE
 A – EMIA/ZMD
 a) – INFANTRIE MECANISEE

Capitaine **LOUBACKY (Romuald Ruben)** PC ZMD2
 3 – ECOLE DES FORCES ARMEES CONGOLAISES
 A – COMMANDEMENT DES ECOLES
 a) – INFANTRIE MECANISEE

Capitaine **MBITSI IGNOUMBA (Arnaud Cédric)** COMEC
 b) – INFANTRIE MOTORISEE

Capitaine **BIYEKELE LOUBAKI (Rodrigue)** COMEC
 B – ECOLE
 a) – ADMINISTRATION

Capitaine **DIANZENZA (Pascal)** EMPGL
 4 – RENSEIGNEMENTS MILITAIRES
 A – DIRECTIONS CENTRALES
 a) – INFANTRIE MOTORISEE

Capitaine **BIYONGUI (Félicien)** D.C.R.M.
 5 – ARMEE DE TERRE
 A – ETAT-MAJOR
 a) – INFANTRIE MECANISEE

Capitaine **ANDAH (Tiburce André)** EMAT
 B – TROUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE
 a) – GENIE

Capitaine **EDZEBE (Antoine)** 1^{ER} RG
 C – BRIGADES
 a) – SPORT

Capitaine **TATY (Jean Marcellin)** 10 BDI
 D – TROUPES SPECIALES
 a) – INFANTRIE MECANISEE

Capitaine **BAILLET (Jean Paul)** RAH
 E – BATAILLON
 a) – INFANTRIE MECANISEE

Capitaine **AKIANA GUIE GAMBALA** 245 BI
 6 – ARMEE DE L'AIR
 A – BASE AERIENNE
 a) – INFANTRIE MOTORISEE

Capitaine **NGATERIKA (Noël Gabriel)** BA 01/20
 7 – MARINE NATIONALE
 A – ETAT-MAJOR
 a) – TRANSMISSIONS

Lieutenant de vaisseau **MALONGA (Yolande)** EMMAR

IV – GENDARMERIE NATIONALE

A – COMMANDEMENT

a) – GENDARMERIE

Capitaines :

- **PANGHOUD DOMINO (Didier Simplicie)** COM GEND
- **BOUCKOU MILANDOU (Diane Alida)** COM GEND

B – REGIONS DE GENDARMERIE

a) – GENDARMERIE

Capitaines :

- **NATTI AHONGA (Armand Wilfrid)** R. GEND NRI
- **OMOH (Samuel Freddy)** R. GEND C-O
- **BIKOUMA (André Aimé)** R. GEND SGH

Le Premier ministre, chef du Gouvernement, le ministre de la défense et le ministre des finances et du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Décret n° 2017-392 du 29 septembre 2017.

Le lieutenant-colonel **LOUKOSSY BOUNGOU (Michel)** est nommé commandant de la logistique de la zone militaire de défense n° 3.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Décret n° 2017-393 du 29 septembre 2017.

Le colonel **DIBA-BATOUYEKOLA (Fernand Anicet)** est nommé directeur de la reconnaissance tactico-opérationnelle militaire.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Arrêté n° 7004 du 28 septembre 2017. Sont nommés à titre définitif pour compter du 1^{er} octobre 2017 (4^e trimestre 2017) :

POUR LE GRADE DE CAPITAINE OU
 LIEUTENANT DE VAISSEAU

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

I - MAISON MILITAIRE

A - GARDE REPUBLICAINE

a)- INFANTRIE MECANISEE

Lieutenants :

- **IBARA (Giscard Destin)** GR
- **ITOUA (Yvon Sébastien)** GR
- **NGASSAKI (Dimitry Bernitch)** GR
- **BOBONONGO (Chanel)** GR

B- DIRECTIONS GENERALES

a)- INFANTRIE MECANISEE

Lieutenant **NGOTENI (Ulrich Fabrice)** DGSP

b)- INFANTRIE MOTORISEE

Lieutenant **AKOLI (Guy Médard)** DGSPSECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALEI - STRUCTURES RATTACHEES AU MINISTERE
DE LA DEFENSE NATIONALE
A - ECOLE DE GENIE TRAVAUX
a)- GENIE

Lieutenants :

- **MBANI (Hilton Taylor)** EGT
- **MBOUNGOU PANDI PEMBE (Franck Ben Guychel)** EGT

II - CONTROLE SPECIAL DGRH
A - DETTACHES OU STRAGIAIRES
a) - INFORMATIQUELieutenant **IBAKA (Servain Paulin)** CS/DFIII - FORCES ARMEES CONGOLAISES
1 - ETAT-MAJOR GENERAL
A - BATAILLON
a) INFANTRIE MOTORISEELieutenant **NKARI (Barthelemy Esterel Omer)** BSS/GQG

b)- TRANSMISSIONS

Lieutenants :

- **DJOKOU ITOUA (Nazaire)** BT
- **BIEDOM (Rosalie)** BT

2 - PC/ZONES MILITAIRES DE DEFENSE
A - EMIA/ZMD
a)- INFANTRIE MOTORISEE

Lieutenants :

- **NITOU-NGOYI (André Médard Godefroy)** PC/ZMD2
- **MAKITA (Isaac Jacob)** PC/ZMD1
- **NYANGA (Simplice)** PC/ZMD9

3 - LOGISTIQUE DES
FORCES ARMEES CONGOLAISES
A - DIRECTIONS CENTRALES
a)- INFANTRIE MOTORISEELieutenant **YOMBI OSSOKO (Sosthène Flavien)** DCC4- ECOLES DES FORCES ARMEES CONGOLAISES
A - ACADEMIES
a) - INFANTRIE MOTORISEE

Lieutenants :

- **NZAMBI (Drélard François)** ACMIL
- **LENGA NGATSONI (Edouard)** ACMIL

5 - RENSEIGNEMENTS MILITAIRES
A - DIRECTIONS CENTRALES
a)-TRANSMISSIONSLieutenant **NGOULO (Nicolas Hervé)** D.C.R.M.6 - ARMEE DE TERRE
A - ETAT-MAJOR
a)- INFANTRIE MOTORISEELieutenant **BADI (Eloge Rufin)** EMATB-TROUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE
a)- ADMINISTRATIONLieutenant **ONGANGUE TSOHASSOHA (Antoine Jeorece)** 1^{ER} RBC - BRIGADES
a) - INFANTRIE MOTORISEE

Lieutenants :

- **TOMBET (Arnaud Bienvenu)** 40 BDI
- **NDIVILI (Wafince Hurluche)** 40 BDI
- **OBAMBI (Jean Claver)** 10 BDI

7 - ARMEE DE L'AIR
A - BASE AERIENNE
a)- INFANTRIE MOTORISEELieutenant **MANANGA (Jhon Sylvain)** BA 01/208 - MARINE NATIONALE
A - 31^E GROUPEMENT NAVAL
a)- FUSILIER-MARINEnseigne de vaisseau 1^{re} classe **NIANGA (Symphorien)** 31^E GNIV- GENDARMERIE NATIONALE
A - GROUPEMENT MOBILE
a) - GENDARMERIE

Lieutenants :

- **MASSIALA (Anicet)** 1^{ER} GGM
- **MASSOUENDE (Orelie Regis)** 1^{ER} GGM
- **BABELA MILONGO** 1^{ER} GGM

B - REGIONS DE GENDARMERIE
a) - GENDARMERIE

Lieutenants :

- **MBAMA (Rodrigue)** R GEND LEK
- **MVIRI GANVALA (Roch Cyrille)** R GEND LEK
- **IYOLO MOUKETE (Mathurin Serge)** R. GEND PLT

C - COMPAGNIE
a) - GENDARMERIELieutenant **MIETE TSOUMOU (Alain)** CEI GTA

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT OU
ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 1^{RE} CLASSE

SECTION 1 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- 1 - MAISON MILITAIRE
A - DIRECTIONS GENERALES
a) INFANTRIE MECANISEE

Sous-lieutenant **NIANGA-OBASSI (Roger Fabrice)** DGSP

SECTION 2 : MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE

- 1 - STRUCTURES RATTACHEES AU
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
A - DIRECTIONS GENERALES
a) - COMPTABILITE

Sous-lieutenant **KAMBA (Benoit)** DGAF

- B - DIRECTIONS CENTRALES
a)- INFANTRIE MECANISEE

Sous-lieutenant **MILANDOU (Théophile)** DCSM

- II - FORCES ARMEES CONGOLAISES
1-ETAT-MAJOR GENERAL
A - DIRECTIONS
a)- INFANTRIE MOTORISEE

Sous-lieutenant **ONANGA (Aristide Fiacre)** DORH

- 2 - PC/ZONES MILITAIRES DE DEFENSE
A-EMIA/ZMD
a)-INFANTRIE MOTORISEE

Sous-lieutenant **MBIMI (Jean)** PC ZMD1

- 1 - LOGISTIQUE DES
FORCES ARMEES CONGOLAISES
A- COMMANDEMENT
a)- INFANTRIE MOTORISEE

Sous-lieutenant **AKOUALA (Achille Saturnin)** COMLOG

- 4 - ARMEE DE TERRE
A - TROUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE
a) - INFANTRIE MECANISEE

Sous-lieutenant **IKOUANGADI (Jean-Bruno)** 1^{ER} RB

- B - TROUPES SPECIALES
a)-MUSIQUE

Sous-lieutenant **KIBA (Pierre Paulin)** RAH

- 5 - ARMEE DE L'AIR
A - BASE AERIENNE
a) - GESTION TECHNIQUE

Sous-lieutenant **NOURIBIA (Patricia)** BA 01 /20

- 6 - MARINE NATIONALE
A - 32^E GROUPEMENT NAVAL

a)- FUSILIER-MARIN

Enseignes de vaisseau 2° cl :

- **BASSEHA KOKOLO (Hilly Uldrych)** 32 GN
- **MBAMA N'GOTO (Gilbert)** 32 GN

III - GENDARMERIE NATIONALE

- A - COMMANDEMENT
a) - GENDARMERIE

Sous-lieutenant **GAMBOU BOUSSA (Steve)** COM GEND

- B - REGIONS DE GENDARMERIE
a) - GENDARMERIE

Sous-lieutenants :

- **NDZANGUE OMBANDZA (Emery Patrice)** R. GEND BZV
- **GAMOKOUBA (Alain Edgard)** R. GEND BZV
- **DIBEKE (Jean Jacques Patrick)** R. GEND BZV

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le commandant de la gendarmerie nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Arrêté n° 7007 du 28 septembre 2017. Le commandant **NDONGO (Frédéric Gode)** est nommé chef de division de l'emploi et opérations de la zone militaire de défense n° 8.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCES -

A - ANNONCES LEGALES

Maître Félix MAKOSSO LASSI,
Notaire

En la résidence de Brazzaville
Sise boulevard Denis Sassou-N'guesso
Enceinte Sopeco, centre-ville
Tél.: 222 81 04 20 / 04 423 14 44

FERMETURE D'EXTENTION

CASINO WORLD

Société à responsabilité limitée
Au capital de cinq millions (5 000 000) de FCFA
Siège social : Pointe-Noire, rez-de-chaussée de la Tour

Sise avenue Moé Vangoula
Centre-ville, non loin de l'évêché
RCCM/CG/PNR/15 B 226

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée : « **Casino World** », reçu en date à Brazzaville du 16 août 2017 par Maître Félix MAKOSSO LASSI, notaire à la résidence de Brazzaville, sise boulevard Denis Sassou-N'guesso, enceinte Sopeco centre-ville, et enregistré aux domaines et timbres de Poto-Poto, sous le numéro du Folio 158/11, n° 1298, les résolutions suivantes ont été prises :

1. L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la gérance de l'extension de Pointe-Noire sise en face de l'église Saint-Pierre, arrondissement 1 E.P. Lumumba et vu la situation difficile que traverse la société, décide pure et simple de la fermeture de ladite extension.

Les actes modificatifs ont été déposés et enregistrés au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, le 21/08/ 2017 et la mention modificative a été portée sur le RCCM sous le n° CG/PNR/ 15 B 226.

Pour avis,
Maître Félix MAKOSSO LASSI,
Notaire

Maître Félix MAKOSSO LASSI,
Notaire
En la résidence de Brazzaville
Sise boulevard Denis Sassou-N'guesso
Enceinte Sopeco, centre-ville
Tél.: 222 81 04 20 / 04 423 14 44

CHANGEMENT DE DENOMINATION
MISE A JOUR DES STATUTS

« **ZHEJIANG POST & TELECOMMUNICATION
CONSTRUCTION CO. LTD** »

Société à responsabilité limitée
Au capital de dix millions (10 000 000) de FCFA
Siège social : Brazzaville, 68, boulevard Denis
Sassou-N'guesso, enceinte Sopeco, centre-ville
République du Congo

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, reçu par Maître Félix MAKOSSO LASSI, notaire à la résidence de Brazzaville, sise boulevard Denis Sassou-N'guesso, enceinte Sopeco, centre-ville, en date à Brazzaville du 11 septembre 2017, enregistré aux domaines et timbres de Poto-Poto, sous le Folio 170/15 n°1424, il a été décidé de ce qui suit :

- Changement de la dénomination sociale :

L'assemblée générale a décidé à compter de la tenue de ladite assemblée que la société dénommée : « Zhejiang Post & Telecommunication Construction Co. Ltd », Sarlu, porte désormais la dénomination suivante :

- « Africa Electricity & Telecommunication Construction C.O Ltd », Sarlu.

En conséquence de cette résolution, il a été procédé à la mise à jour des statuts de ladite société en son article 2.

Il a été porté au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, une mention modificative sous le numéro RCCM CG/BZV/16 B 6432, en date à Brazzaville, du 13 septembre 2017.

Pour avis,
Maître Félix MAKOSSO LASSI,
Notaire

B - DECLARATION D'ASSOCIATIONS

Création

Département de Brazzaville

Année 2017

Récipissé n° 239 du 22 septembre 2017.

Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée : « **NOUVELLES ANTICIPATIONS ET INITIATIVES CLUB CONGO EMERGENT** », en sigle "N.A.I.C.C.E". Association à caractère *socioéconomique et culturel*. *Objet* : promouvoir l'émergence du Congo ; susciter et développer l'éthique et la solidarité ; contribuer à toute action visant l'amélioration des conditions de vie et des capacités de production des Congolais ; encourager l'esprit d'excellence par des initiatives nouvelles à fort impact social et économique. *Siège social* : 2, rue Aviation, quartier Massengo, arrondissement 9 Djiri, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 8 août 2017.

Année 2012

Récipissé n° 047 du 8 février 2012

Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : « **MUTUELLE DES AMIS HORIZON D'AMOUR DES ELEGANTS DU CONGO** », en sigle "H.A.E.C.". Association à caractère *social*. *Objet* : apporter une assistance multiforme aux mutualistes. *Siège social* : 63, rue Balou Constant, Bacongo, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 24 octobre 2011.

Imprimé dans les ateliers
de l'imprimerie du Journal officiel
B.P.: 2087 Brazzaville